

LA ZEC

-Suivez nous sur internet au <https://zecdespasses.reseauzec.com/>

-Sur Facebook

Zec des Passes.ca - Lac-Saint-Jean

-Afin d'alléger le journal vous trouverez de l'information complémentaire sur notre site internet.

-**Adresse courriel** : dans le but de réduire les frais postaux liés aux envois par la poste, nous désirons favoriser au maximum l'utilisation du courriel. Merci de prendre une minute pour laisser votre adresse à nos préposés à l'accueil. Vous recevrez aussi nos communiqués informatifs de la Zec.

LES MEMBRES

Qui peut être membre de la Zec ?

Toute personne majeure qui a payé les droits exigibles pour devenir membre et qui accepte de se conformer aux règlements de l'association.

Comment faire :

1. acheter la **carte de membre** seulement (22.28\$tx incl.) ou

2. acheter un **forfait incluant la carte de membre** : (Forfaits : universel, âge d'or, saison pêche ou chasse petit gibier)

Important : c'est **le détenteur du forfait** (celui à qui est facturé le forfait) qui **est membre**. Le conjoint(e) profite du forfait **mais n'est pas membre**. Si le conjoint(e) désire être membre aussi, il ou elle doit faire l'achat **d'une carte de membre à son nom**.

➤ La carte de membre doit être achetée **entre le jour suivant l'assemblée générale annuelle et le 30 novembre** de l'année en cours et doit être renouvelée chaque année.

Les avantages d'être membre :

- Le droit **d'assister à l'AGA** ainsi que le **droit de parole et de vote**;
- Le droit de **candidature au conseil d'administration**;
- Le droit d'être **membre du conseil de surveillance**;
- Le droit de **faire des recommandations** et des commentaires sur différents sujets;
- Le droit de **participer aux comités consultatifs**;
- **Rabais exclusif de 10%** chez **Variétés LCR**;

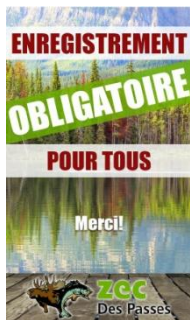
En 2018, la Zec comptait 843 membres.

ENREGISTREMENT

La Zec des Passes procèdera dès son ouverture à l'implantation d'un nouveau système informatique plus rapide et plus efficace pour l'enregistrement et les paiements.

En conséquence, une période d'adaptation et de mise à jour de vos données est nécessaire. Nous vous demandons d'être compréhensifs et patients avec nos employés qui auront

à enregistrer certaines de vos informations, comme : votre date de naissance, les coordonnées de votre conjoint (e), de vos enfants à charge et aussi prendre votre photo. Une nouvelle carte de membre avec code à barre vous sera remise et celle-ci vous permettra de



vous enregistrer au service à l'auto et ainsi sauver un temps précieux. Merci à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration!

NOUVELLES VOIES DE CIRCULATION

La sécurité des usagés étant une priorité à la Zec des Passes, une nouvelle façon de circuler au poste d'accueil principal sera en application dès l'ouverture de la saison le 9 mai 2019.

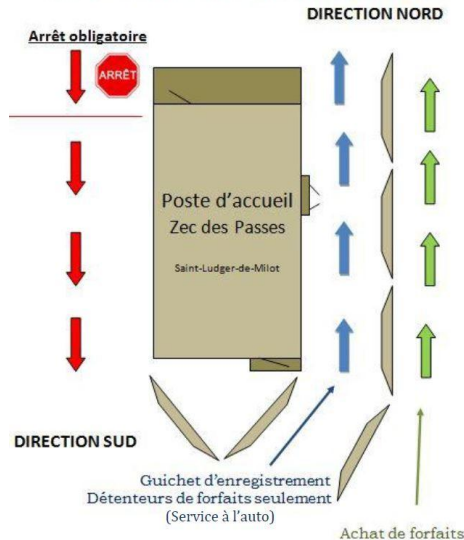
ENTRÉES : Les clients qui entrent passeront à droite du poste d'accueil
1^{ère} voie : Guichet d'enregistrement (service à l'auto) pour les clients qui ont déjà leur forfait. Aucun paiement à cette caisse. Ouvert seulement en période de fort achalandage.

2^{ème} voie : Stationnement pour les clients qui doivent entrer au poste d'accueil et payer leurs droits de passage ou lorsque le service à l'auto est fermé.

SORTIES : Les clients qui sortent de la Zec circulent devant le poste d'accueil. Arrêt obligatoire.

Soyez extrêmement prudent lorsque vous circulez près du poste d'accueil.

Nouvelles voies de circulation à venir pour vos enregistrements et le contrôle des sorties



ARTICLES PROMOTIONNELS

Nouveau!!! Dossards de chasse à l'effigie de la Zec des Passes, 25 \$ +tx. Matériaux polar, fermeture éclair avec plusieurs poches de rangement.



PÊCHE

GRATUITÉ POUR LE JEUNES

Encore cette année la pêche et la chasse au petit gibier sera gratuite pour les jeunes sur la Zec.

Conditions :

- Être âgé de 17 ans et moins.
- Être accompagné d'un adulte ayant acquitté ses droits de pêche ou de chasse au petit gibier.
- Les frais de passage s'appliquent.
- Gratuité pour la pêche et la chasse au petit gibier seulement.
- Respecter la réglementation concernant les permis.
- Les jeunes ne détenant pas de permis, partageront le même quota que l'adulte accompagnateur.



• Pour la chasse au petit gibier, le jeune (de plus de 12 ans et de 17 ans et moins) doit détenir son permis d'initiation ou son certificat de chasseur et respecter les conditions de chasse au petit gibier par les jeunes, du ministère des forêts de la faune et des parcs.

RABAIS PÊCHE

Pour la saison 2019, la pêche un (1) jour sera au prix minime de 23\$tx incluses. Une belle occasion de faire découvrir cette activité à vos invités. Bonne pêche!

Droit de passage applicable



PLAN DE GESTION DU DORÉ 2017-2026

La réglementation pour la pêche au doré est toujours en vigueur sur la Zec des Passes. Pour les zones 28 et 29, il faut remettre à l'eau les dorés d'une taille inférieure à 32 cm et supérieure à 47cm.

PEAU DU POISSON

Filet en portefeuille



Lorsque vous transportez du poisson, vous devez toujours laisser un **morceau de peau** sur les poissons pour en identifier l'espèce. Pour le doré, il doit être transporté entier ou en filets coupés en portefeuille.

LOCATION D'EMBARCATION



NOUVEAU! 2 kayaks de pêche Castaway 116 seront disponibles en location au bord du lac Moffat pour seulement 12\$tx. Ce lac ensemencé de truites mouchetées ouvrira le 7 juin 2019.

OUVERTURE DU LAC BERNABÉ

NOUVEAU! Dans le but d'améliorer le succès de pêche sur ce lac et de permettre à plus de pêcheurs de profiter du mythique lac Bernabé, son ouverture se fera **le vendredi 31 mai 2019**. Notez que ce lac sera fermé dès que le quota de touladi sera atteint.



CONCOURS « PÊSE TON POISSON »

Pèse ton poisson sera de retour en 2019! La Zec des Passes vous invite donc à faire peser vos prises aux postes d'accueil ou à remplir la section au bas de votre formulaire d'excursion. Vous recevrez à chaque fois un billet de participation pour le tirage le 9 septembre 2019, d'un certificat-cadeau chez Centre du Sport Lac-St-Jean d'une valeur de 500\$. Sachez que lorsque vous faites une fausse déclaration quant au lieu (lac) où le poisson a été capturé pour éviter que votre lac soit fermé, c'est votre lac que vous détruisez. Pensez-y, c'est notre ressource. Bonne chance aux pêcheurs!



LACS ENSEMENCÉS

Cette année, les lacs **Moffat, Grand-Étang et Nepton** seront ensemencés de truites mouchetées. La période d'activité de pêche pour ces lacs débutera le **7 juin 2019** et ils seront fermés dès que les quotas seront atteints. Le quota par permis est de **12 truites** et la surveillance sera accrue sur ces plans d'eau.

Il est important d'aviser les préposés au poste d'accueil que vous désirez pêcher sur ces lacs et de déclarer vos prises.

De plus, pour faciliter votre expérience de pêche, des chaloupes en location seront installées aux abords des lacs. Informez-vous au poste d'accueil. L'utilisation de moteur électrique est fortement recommandée pour ces lacs.

FÊTE DE LA PÊCHE

Dans le cadre de la Fête de la pêche, la Zec des Passes organisera, encore cette année, des journées d'activités d'initiation à la pêche pour les jeunes au site du lac à Moffat les 8 et 9 juin. L'ensemble des modalités d'inscriptions sera disponible au poste d'accueil et sur notre page Facebook.



VILLÉGIATURE

CAMPING AMÉNAGÉ

Situé sur le chemin d'accès au Lac Moffat à environ 1.5km du chemin des Passes, le camping aménagé compte dix emplacements, dont huit sont offerts en forfaits saisonniers et deux pour des locations de courts séjours de 3 jours, 4 à 7 jours, 2 ou 3 semaines.



Les terrains sont d'une superficie d'environ 12 m par 15 m et sont séparés entre eux par des bandes de 3 mètres de végétation et disposent tous d'installations septiques conformes.

Les jeunes enfants peuvent jouer en sécurité dans l'aire de jeu situé au centre du camping. De plus, les locataires peuvent laisser leur installation sur place pour la période hivernale. Le site du camping aménagé se situe dans le secteur récréotouristique du lac Moffat où l'on retrouve le pavillon d'accueil Alain Larouche le sentier pédestre de la rivière Alex et plusieurs secteurs intéressants. Les pêcheurs pourront profiter des lacs Moffat (ensemencé)(500m) et du lac Épicéa (accessible seulement à pied)(200m). Les campeurs doivent assurer leur autonomie en eau.

Pour toutes informations supplémentaires ou pour réserver un emplacement, nous vous invitons à communiquer directement au bureau de la Zec des Passes (418-668-3136).

CAMPING RUSTIQUE

La Zec offre un territoire magnifique aux amateurs de camping rustique, il faut cependant prendre note des règlements encadrant la pratique de cette activité et devez acquitter le coût d'un forfait selon

la durée prévue de votre séjour. Pour toutes installations temporaires de roulottes sur la Zec des Passes, un **contrat de location** d'emplacement devra être rempli au poste d'accueil. Les employés seront en mesure de vous donner toute



l'information et la documentation pour vous permettre de passer un séjour agréable sur la Zec. De plus, toutes les roulottes doivent avoir quitté le territoire de la Zec au **25 octobre 2019**.

CHASSE

SITES D'AFFÛT

Nouvelles pancartes!

Dès le 15 juin vous pourrez vous procurer le nouveau modèle de pancartes de sites d'affût afin de remplacer celles sur le territoire. Elles seront munies de numéros séquentiels qui permettront de faire le lien avec le propriétaire de la pancarte. Vous devrez rapporter vos vieilles pancartes au poste d'accueil et faire l'achat des nouvelles au coût de 10\$+tx. chaque. La Zec des Passes compte avoir fait le remplacement de toutes les pancartes du territoire d'ici la fin de la saison 2021.

IMPORTANT : Afin de garder son site actif, **le détenteur du site doit valider et signer la fiche d'enregistrement et faire l'achat de l'autocollant 2019** au coût de 2.50\$tx incl. puis l'apposer sur sa pancarte. Et ce au maximum le **31 août** pour l'arc et l'arbalète et le **21 septembre** pour les armes à feu.

Les résidents de l'extérieur peuvent renouveler leurs sites par téléphone au 418-373-2368. En 2019, le mâle, la femelle et le veau seront autorisés. Bonne saison de chasse!!

RÉSEAU ROUTIER

COMMUNICATIN RADIO

La sécurité des utilisateurs est une priorité pour la Zec des Passes, afin de prévenir les accidents, annoncez votre présence à l'aide d'une radio émetteur de type CB sur le canal #10.

VOIE DE CONTOURNEMENT VTT

La Zec des Passes a complété, en 2018, son projet de construction de voie de contournement pour les utilisateurs de véhicules hors route. Ce nouveau sentier balisé qui longe le chemin des Passes entre les kilomètres 22 et 27, a pour objectif d'offrir une alternative sécuritaire pour les nombreux utilisateurs de véhicules hors route de ce secteur. Il est maintenant possible pour les quadistes d'utiliser un sentier de VHR conforme qui accède aux secteurs Grandes Pointes, Brûlé, Bleuets Secs et Moffat.



OPÉRATIONS FORESTIÈRES

Connaissant une période très active au niveau des activités de récolte forestière, la Zec des Passes s'assure de maintenir une étroite collaboration avec les différentes entreprises forestières opérants sur le territoire. Malgré des cédules d'opérations forestières souvent variables, nous nous efforçons de fournir aux utilisateurs du territoire, les informations concernant les prévisions de récolte, de transport et autres types de travaux à venir sur le territoire. Ces informations peuvent être transmises

sous forme de communiqué, par les réseaux sociaux (Facebook) et par affichage au poste d'accueil.



Pour informations complémentaires :

M. Frédéric Gagnon au 418 668 -3136.

TRAVAUX DU RÉSEAU ROUTIER

Les travaux de voirie commenceront en juin, le temps que les sols soient les plus asséchés possible. En cours de saison, l'information sur les travaux du réseau routier sera disponible sur la page *Réseau routier* de notre site. Aussi, il est possible pour les membres d'utiliser le formulaire de plainte



à votre disposition aux postes d'accueil. Ainsi, vos commentaires seront analysés et traités dans les meilleurs délais. Toutes les plaintes ou commentaires déposés recevront un suivi de la part de l'administrateur concerné qui communiquera avec vous.

REPRÉSENTANTS DE SECTEURS

Vous avez des commentaires ou suggestions au sujet de l'entretien des chemins, communiquez avec votre représentant de secteur, ce dernier est consulté par la Zec sur le choix des travaux à effectuer:

M. Gérald Simard (lac Richard),
M. Marc Larouche (Manigouche),
M. Daniel Boivin (58 km et Cyprès),
M. André Côté (Black),
M. Paul Grenon (Lac Long),
M. Donald Corneau (Bras du Nord),
M. Robin Dufour (Chutes Blanches),
M. Carl Munger (Bleuets Secs),
M. Yves Lavoie (Bernabé),
M. Denis Lalancette (Grandes-Pointes).
M. Germain Duchesnes (Kidney).
Vous êtes intéressés à devenir représentants de secteur : communiquez avec nous au 418-668-3136.

NUMÉROS D'URGENCE

-Pour une urgence : à partir d'un téléphone satellite 418-748-7575 et à partir d'un téléphone cellulaire 418-522-1515 (Ces numéros sont l'équivalent du 9-1-1, ils vous permettent d'entrer en contact avec un site d'urgence régional. Ils permettront de mieux situer l'endroit où vous êtes sur la Zec des Passes);
-Lors de feux de forêt, vous pouvez obtenir de l'information sur le site internet suivant : www.sopfeu.qc.ca;

-Pour dénoncer tout acte de braconnage : A.P.F. d'Alma (Agent de Protection de la Faune) 418-668-0128. En cas d'absence : 1-800-463-2191.

-En cas de vol : Sûreté du Québec de Dolbeau-Mistassini 418-276-2871 ou à Alma au **418-662-6606**.



VOS ADMINISTRATEURS

M. Donald Pilote (président),
M. Gérald Fortin (vice-président),
M. Laurier Tremblay (secrétaire/trésorier)
M. Nicol Tremblay (voirie),
M. André Larouche (voirie),
M. Dominic Jean (bâtiment/équipement),
M. Réjean Savard (récréotourisme)
M. Sabin Bouchard et M. Steves Simard.
M. Ghislain Tremblay, Mme. Louise Lamoureux et M. Pierre Pilote (Conseil de surveillance).

Le conseil d'administration vous exhorte à la plus grande prudence lorsque vous circulez ou que vous vous adonnez à vos activités sur le territoire de la Zec.

